



# LegalSource™ Audit Report for Industrie Forestière de Ouessou

**Annual audit 2020**

**Report date: 01/03/2021**

**Certificate code: NC-LS-007287**

**Issued date: 9/22/2018**

**Organisation Contact**

Antoine COUTURIER  
BP 135, Ouessou  
République du Congo

**Audit managed by**

NEPCon Africa  
Personne à contacter: Eric Ofori Agyekum  
Tel: +233 23 500 88 13  
Courriel: eagyekum@preferredbynature.org

LegalSource Audit Report Template:	
Document Code:	LS-03
Type of document:	LegalSource Audit Report Template
Scope:	International
Status of document:	Approved
Version:	V 2.1
Date:	23 January 2018
Consultation period:	N/A
Approval body:	NEPCon
Contact person:	Gabe Bolton, Programme Manager
Contact email:	gbolton@preferredbynature.org

## Contents

<b>A. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>B. SCOPE .....</b>	<b>3</b>
<b>C. AUDIT FINDINGS .....</b>	<b>7</b>

## A. Introduction

The purpose of this report is to document conformance with the requirements of the LegalSource standard by Industrie Forestière d'Ouessou, hereafter referred to as "Organisation". The report presents findings of LegalSource auditors, who have evaluated the Organisation's systems and performance against the applicable requirements. The sections below provide the audit conclusions and follow-up actions required by the Organisation.

**Dispute resolution:** If stakeholders have concerns or comments about the LegalSource standard or the auditing body, they are encouraged to contact their closest NEPCon regional office. Formal concerns and complaints should be sent in writing.

## B. Scope

The LegalSource audit, report and certificate covers the following scope:

Report Type	
Report type:	Confidential

Organisation Details	
Primary contact:	Antoine Couturier
Address:	BP 135, Ouessou (Rep. Congo)
Tel/Web/Email:	Antoine Couturier <a href="mailto:couturier@ifo-congo.com">couturier@ifo-congo.com</a> +242 05 540 15 60 / +242 06 642 51 61
Jurisdiction of primary legal entity:	République du Congo
Primary Activity	Forest Manager and Primary Manufacturer
Description of Organization:	Industrie forestière de Ouessou (IFO), une entreprise du Groupe Danzer gère une UFA de 1,16 million d'ha située dans le nord du Congo. Les bureaux de l'aménagement forestier sont à la scierie à Ngombé. L'entreprise y a installé une scierie pour le bois lourd et le bois d'hiver.

Certificate Scope	
Certificate Type	<input checked="" type="checkbox"/> Single site certificate <input type="checkbox"/> Group/ Multi-site certificate
Standards Evaluated:	<input checked="" type="checkbox"/> LegalSource Standard (LS-02) V2-1 <input type="checkbox"/> NEPCon Generic Chain of Custody Standard (NC-STD-01) <input type="checkbox"/> NEPCon Generic Group & Multi-Site Standard (NC-STD-02)
Product scope:	W1 Rough wood W1.1 Roundwood (logs)  W5 Solid wood (sawn, chipped, peeled) W5.1 Flitches and boules (Plots) W5.2 Solid wood boards (Débités) W5.3 Beams (poutres) W5.4 Planks

	<p>W5.7 Raw wood for parquet flooring (Parquet)</p> <p>W6 Products from planing mill W6.1 Dimensional lumber, finished (produits rabotés, finis) W6.2 Non-dimensional timber and lumber (produit rabotés, non final)</p> <p>W9 Engineered wood products W9.1 Finger jointed wood W9.6 Glued laminated timber (GLULAM) (Lamellés-Collés)</p> <p>W13 Outdoor furniture and gardening W13.5 Decking and garden sleepers (Decking)</p> <p>Afzelia bipindensis (Doussié); Albizia ferruginea (Iatandza); Albizia glaberrima, Albizia adianthifolia : (Essak) Alstonia congensis, Alstonia boonei (Emien) Anopyxis klaineana (Bodjioa) Auranella congolensis (Mukulungu); Beilschmiedia congolana. (Kanda); Beilschmiedia obsura. (Kanda); Chrysophyllum lacourtianum, Chrysophyllum beguei (Longhi) Copaifera mildbraedii (Etimoé); Detarium macrocarpum (Mambodé) Diospyros crassiflora (Ébony); Entandrophragma angolense (Tiama); Entandrophragma candollei (Kossipo); Entandrophragma cylindricum (Sapelli); Entandrophragma utile (Sipo); Erythrophleum ivorense (Tali); Essences de promotion : Fagara heitzii, Fagara macrophylla (Olon) Gilbertiodendron dewevrei (Limbali); Guarea cedrata (Bossé Claire); Khaya anthotheca (Acajou); Klainedoxa gabonensis (Èveuss) Lophira alata (Azobé); Lovoa trichilioides (Dibétou); Milicia excelsa (Iroko); Milletia laurentii (Wengué); Nauclea diderrichii (Bilinga) Pericopsis elata (Afrormosia) Piptadeniastrum africanum (Dabema) Pterocarpus soyauxii (Padouk rouge); Ricinodendron heudelotii (Essessang) ; Staudtia kamerunensis (Niové) Terminalia superba (Fraké, Limba);</p>
Changes to certificate scope since last audit:	There are more products in the scope (34 species instead of 31 documented last year).
<b>Site 1:</b>	
Site name:	Industrie Forestière de Ouessou (IFO)
Site Address/ Tel/Web/Email:	Idem aux informations plus haut.
Site Activity:	Forest Manager
Other activity:	Primary Manufacturer

Other activity:	Secondary Manufacturer
Product Scope:	Voir Legal Compliance at the Forest Level pour la liste des essences. L'entreprise vend des grumes, des débités et du lamellé-collé en export. Voir l'EXH 5.
Site visited during audit:	<input checked="" type="checkbox"/>

Evaluation Process	
Audit team:	<p><b>Alexandre Boursier, ing.f., M.Sc.</b></p> <p>Alexandre Boursier est ingénieur forestier depuis 1996 et auditeur FSC depuis 2003. Il a géré pendant 10 ans l'ONG Rainforest Alliance au Canada. Il a plus d'une centaine d'audits à son actif en tant qu'auditeur sous différentes normes de certification. Alexandre a co-fondé l'entreprise SmartCert en 2017 et continue d'agir à travers cette structure dans le domaine de la certification FSC, de la certification de légalité forestière dans le Bassin du Congo et mène avec son équipe une foule de projets touchant à l'aménagement forestier durable partout dans le monde. Il a livré un grand nombre de formations d'auditeurs à plus de 100 experts depuis 15 ans. Expert du Consentement Libre et Informé Préalable (CLIP), Alexandre a œuvré au sein d'une des équipes d'experts internationaux de FSC à l'élaboration d'une des versions du guide CLIP. En 2018 et 2019, il était Auditeur Indépendant Système (AIS-FLEGT) du système national de légalité forestière pour la République du Congo. Alexandre vit présentement à Shanghai (Chine).</p> <p><b>Armel TSIBA-NGOLO</b></p> <p>Armel est Ingénieur des Techniques Forestières et titulaire d'un Master Recherche en Gestion Durable des Forêts. En 2011, il a travaillé chez Rougier (Mokabi S.A.) en tant que Responsable social. Puis a regagné en 2012 l'ONG Internationale ACTED, comme Moniteur AME et enquêteur pour une étude d'impact de l'exploitation forestière sur les populations dans le cadre de l'APV FLEGT. Il a par la suite travaillé avec l'Observateur Indépendant APV-FLEGT en République du Congo. Puis a regagné le Projet Appui à L'APV FLEGT comme Assitant Technique Adjoint pour la composante appui aux sociétés forestières avec TERE (2016-2018). Il a par ailleurs suivi plusieurs formations en lien avec la gestion durable des forêts, notamment en foresterie sociale dans le cadre du projet Centre d'Excellence Social pour les forêts du Bassin du Congo (CES) en 2009, en audit organisé par Rainforest Alliance en 2013, en gouvernance forestière en 2014 à Kumasi, au Ghana, et en Développement durable en 2015. Il a aussi une formation complémentaire en partenariat public-privé organisé, en ligne, par la banque mondiale en 2016. Il a participé à la fois comme expert local et auditeur dans le cadre des certifications de légalité et de gestion durable des forêts.</p> <p><b>Dr. Fridolin CHOULA TEGANTCHOUANG</b></p> <p>Dr. CHOULA est Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasses et est titulaire d'un Doctorat / Ph.D en Écologie, Biodiversité et Environnement. Il a exercé pendant une dizaine d'année comme responsable de la cellule d'aménagement de plusieurs entreprises forestières certifiées FSC. Ayant reçu plusieurs formations d'auditeur et de responsable d'audit pour des schéma de légalité et de gestion durable / responsable (FSC et PACF), il participe depuis 2015 aux audits de certification des entreprises forestières au Cameroun, au Congo, au Gabon et en Côte d'Ivoire. Dr. Choula a également appuyé le Cameroun et le Congo dans l'élaboration des procédures de reconnaissance des certifications privées dans le cadre de</p>

	leur mécanisme APV FLEGT. Il agit comme auditeur en formation sur ce premier audit pour lui avec Preferred by Nature.
Description of Audit Process:	<p>L'audit LegalSource a eu lieu au même moment que les audits FSC de gestion forestière pour l'UFA Ngombé et pour la chaîne de traçabilité FSC d'IFO. L'équipe d'auditeurs LegalSource ont travaillé à la fois sur place par la présence d'un auditeur terrain, ainsi qu'à distance avec deux auditeurs. La conformité de l'organisation avec la norme NEPCon LegalSource version 2.1 a été évaluée sur toute la durée de l'audit.</p> <p>Une réunion d'ouverture couplée à celle de l'audit FSC FM a été effectuée via Zoom ainsi que sur place avec la présence de l'auditeur terrain, avec l'équipe managériale de la société IFO, le 14 décembre 2020. Suite à la réunion d'ouverture, des entretiens à distance via Zoom ainsi qu'en personne ont eu lieu avec le chef d'équipe sociale, le DESC, le responsable traçabilité, le directeur d'exploitation et le HSE en vue d'une planification des visites terrains en forêt, à l'usine et dans les villages.</p> <p>En forêt, l'auditeur a visité le chantier (abattage, débardage, tronçonnage sur parc forêt, roulage) et limites des AAC. L'auditeur terrain a interviewé des travailleurs, sous-traitants et communautés locales afin de vérifier la conformité d'IFO et des sous-traitants avec l'ensemble des exigences légales. L'auditeur a également rencontré les autorités locales (DDEF) et les écogardes. En tout plus d'une trentaine de personnes ont été interviewées.</p> <p>Dans le cadre du suivi de la chaîne de traçabilité de la production de bois issus de l'UFA Ngombé, les auditeurs ont procédé aux vérifications documentaires à chaque étape de la production à l'usine en débutant par la vérification documentaire et physique au niveau du parc de rupture (billonnage, division et classement de bois exports et sciages), les enregistrements à l'entrée et sortie scierie bois lourds, l'entrée et sortie scierie principale, aux parcs entrée et sortie séchoir, au niveau de l'entrée et sortie usine des lamellés-collés.</p> <p>Les auditeurs ont aussi vérifié le fonctionnement du logiciel "gestion bois" mis en place par IFO.</p>
Actions taken by Organisation prior to report finalisation:	
Notes for the next audit:	

## C. Audit Findings

Audit Conclusion:	
Organisation approved: No non-conformances issued	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation not approved:	<input type="checkbox"/>
Additional comments:	

### Non-Conformances

Non-conformance reports (NCRs) describe the non-conformances identified during audits. NCRs include defined timelines for the Organisation to demonstrate conformance. MAJOR non-conformances issued during assessments/reassessments shall be closed prior to issuance of the certificate. MAJOR non-conformances issued during annual audits shall be closed within the timeline specified in the NCR, or result in certificate suspension. Where applicable, all non-conformances against standard requirements are shown below:

Pas de non-conformité émise.

## D. Closed Non-Conformances

### Closed Non-Conformances

This section indicates where the Organisation has adequately addressed non-conformances issued during or since the last audit.

Any non-conformances which cannot be closed remain open and appear in Section C (above). Failure to comply with a minor non-conformance results in the NCR being upgraded to major; the specified follow-up action is required by the Organisation or involuntary suspension will take place.

<b>Non-Conformance #:</b>	1/19	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Requirement 1.3.9	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
Selon la procédure EFIR d'IFO pour les arbres patrimoniaux, « Les arbres de diamètre supérieur à 190 cm ne seront pas exploités. » Par ailleurs, le Code régional EFIR et le plan d'aménagement (page 320) d'IFO prévoient que les arbres ne sont pas récoltés au-delà de 200 cm. La visite du parc de rupture et la vérification de la base de données mesure-bois montrent que des arbres de diamètres supérieurs à 200 cm ont été exploités dans des placettes (Sapelli #forêt 18161 et Kosipo #forêt 17446). La vérification de la base de données forêt montre que les cas de dépassement du diamètre limite sont très rares. Selon les données fournies par IFO, il y aurait eu une dizaine de cas depuis avril 2019 et environ la moitié était dans l'emprise routière.		
<b>Corrective action request:</b>	L'Organisation met en œuvre des actions correctives visant à montrer sa conformité avec les exigences références plus haut. Remarque : Les actions correctives efficaces mettent l'accent sur la résolution des éléments spécifiques décrits dans les éléments de preuve plus haut, ainsi que sur le problème fondamental à éliminer et sur la prévention de la récurrence de la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	12 months from report finalization date	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites en forêt</li> <li>- Visite du parc de rupture</li> <li>- Entrevue avec les travailleurs et la direction d'IFO</li> <li>- Plan d'aménagement forestier de l'UFA Ngombé (2007 – 2036)</li> <li>- Manuel EFIR d'IFO ;</li> <li>- Base de données mesure-bois d'IFO</li> <li>- Base de donnée de contrôle post-exploitation</li> <li>- Procédure arbres patrimoniaux (IFO_61-5_Manuel EFIR - Foret_v5_2020 09-01) ;</li> <li>- Fiches de sensibilisation arbres hors barème (HB) pour les abatteurs et pisteurs.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>Afin de corriger cette non-conformité, IFO a mis en place des mesures afin que l'abattage des arbres de plus de 190 cm (leur mesure interne pour éviter les dépassements) ou 200 cm (la prescription du plan d'aménagement) soient évité. Ces mesures incluent des formations auprès des abatteurs, la fourniture de cordes permettant de vérifier que le diamètre ne dépasse pas 190 cm (la corde fournie fait 180 cm, par mesure de sécurité additionnelle) et des rubans, formations et instructions clarifiées auprès des pisteurs.</p> <p>Les auditeurs constatent que ces mesures ont porté fruit.</p>	

	<p>Les auditeurs ont consulté un tableau de contrôle des diamètres base moyens à l'abattage pour l'AAC 2020, essence par essence, ainsi que les fiches de sensibilisation des abatteurs et pisteurs sur des essences hors barème (HB = diamètre supérieur ou égal à 190 cm). Les documents et les relevés sur le terrain montrent clairement que IFO ne prélève pas des essences au-dessous du DMA ni à plus de 2m de diamètre (200 cm). Sur le terrain, l'auditeur constate qu'il n'y a pas eu de cas de dépassement de diamètre ni la coupe d'arbres patrimoniaux. Les procédures et les instructions de travail en EFIR sont respectées à l'abattage. En outre, un suivi permanent est effectué par l'équipe DPE (Diagnostic Post Exploitation). Ce RNC peut être fermé. Cette exigence est atteinte.</p>
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>
<b>Comments (optional):</b>	